



Titres-restaurant : les députés sacrifient la restauration sur l'autel de la grande distribution

Paris, le 12 octobre 2026

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) dénonce le rejet du double plafond de dépenses en titres-restaurant. L'amendement de Richard Ramos, cosigné par le rapporteur Christophe Naegelen, a été rejeté malgré l'avis favorable du rapporteur et un avis de sagesse du Gouvernement.

Pour le GHR, ce vote privilégie la grande distribution et transforme le titre-restaurant en simple titre alimentaire, au détriment des restaurants, de leurs équipes et des territoires où ils font vivre l'économie et le lien social.

Près de 10 000 défaillances et plus de deux radiations pour une création.

La Banque de France recense 9 796 défaillances dans l'hébergement-restauration sur douze mois à fin août 2026, soit une hausse de 8,5 % en un an. Ces chiffres illustrent la situation catastrophique de notre secteur.

En septembre, les données des greffes des tribunaux de commerce font état de 5 222 radiations pour seulement 2 153 créations dans les cafés, hôtels, restaurants et discothèques (CHRD). Cela représente 174 entreprises radiées par jour et plus de deux radiations pour une création.

1,2 milliard d'euros de dépenses perdues : les députés entérinent l'hémorragie.

Selon la Commission nationale des titres-restaurant (CNTR), la part des dépenses en titres-restaurant bénéficiant à la restauration est passée de 46,5 % fin 2022 à 34,3 % début 2026. Sur un marché annuel de plus de 10 milliards d'euros, ce recul représente plus de 1,2 milliard d'euros de dépenses annuelles perdues par rapport à la répartition de fin 2022.

En rejetant le double plafond, les députés refusent de corriger cette hémorragie, qui sacrifie les établissements et leurs emplois. Le titre-restaurant ne doit pas devenir un « titre caddie ».

Au Sénat, le GHR remettra le couvert

Le double plafond préserve la liberté des salariés d'utiliser leurs titres-restaurant en grande distribution, tout en redonnant au dispositif sa vocation première : financer leur repas pendant la journée de travail.

Le GHR remercie Richard Ramos, Christophe Naegelen et les députés qui ont soutenu ce compromis. Après trois années de mobilisation, cette première bataille est perdue. Le GHR poursuivra le travail de pédagogie auprès des parlementaires pour faire adopter le double plafond et obtenir une réforme équilibrée.

Catherine Quérard, présidente du GHR, déclare :

« Derrière chaque repas servi, il y a des emplois, des savoir-faire et un lieu de vie. Alors que notre secteur approche les 10 000 défaillances annuelles, les députés entérinent 1,2 milliard d'euros de dépenses perdues chaque année pour nos restaurants. Ils sacrifient la restauration sur l'autel de la grande distribution. Le double plafond est un compromis de bon sens : préserver la liberté des salariés de faire leurs courses tout en redonnant au titre-restaurant sa vocation première. Nous avons perdu une bataille. Nous allons remettre le couvert au Sénat. »

À propos du GHR

Le GHR – Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France – fédère 12 000 établissements employant plus de 150 000 salariés sur l'ensemble du territoire français. Il rassemble les différents métiers de l'hospitalité – hôtels, restaurants, cafés, bars, établissements de nuit, traiteurs et acteurs de l'événementiel – des indépendants aux grands groupes.

Organisation professionnelle représentative reconnue par l'État, le GHR s'appuie sur un ancrage territorial de professionnels engagés pour défendre, représenter et accompagner ses adhérents au quotidien.

Au-delà de leur poids économique et de leur contribution à l'emploi, les établissements représentés par le GHR sont des lieux de vie, de rencontre et de convivialité. Ils contribuent au lien social, à l'attractivité des territoires et font vivre partout en France une culture de l'accueil, de l'hospitalité et de l'art de vivre.